



**UN EXEMPLE DE PROGRAMME DE SOUTIEN SOCIAL A DES
« AUTO-ENTREPRENEURS » FRANÇAIS EN DIFFICULTE HORS DE FRANCE**

Le contexte

Durant cette crise, et pour la première fois, l'AFBTAR, (Association Française de Bienfaisance de Tel Aviv et sa région) a été contactée par des personnes inconnues jusqu'ici des Services sociaux du Consulat de France à Tel-Aviv et des associations de solidarité : des auto-entrepreneurs français travaillant dans le tourisme, l'évènementiel, la culture, l'artisanat, le petit commerce. Ces travailleurs indépendants, souvent chargés d'enfants, ont été frappés de plein fouet par la fermeture des frontières et les mesures de confinement. C'étaient là un fait nouveau et une urgence. Pour ces auto-entrepreneurs en effet, leur activité professionnelle constituait **leur seul moyen de subsistance**. L'aide qu'ils ont sollicitée constitue un **soutien financier et alimentaire à l'attention de leur famille**. Il ne s'agissait pas ici d'un quelconque tremplin leur permettant de relancer leur activité.

Face aux divers confinements imposés par la pandémie, les auto-entrepreneurs ont tenté de tenir en puisant dans leurs économies. Les barrières psychologiques qui empêchaient ces travailleurs indépendants de solliciter de l'aide se sont ensuite effondrées. Tous ont dit leur désarroi et leur amertume devant la faiblesse des aides locales.

Alors que des fonds ont été débloqués en France pour aider ces catégories professionnelles et qu'en Afrique, les auto-entrepreneurs peuvent bénéficier de dispositifs particuliers (exemple : PROPARCO), aucun cadre juridique n'existe pour venir en aide aux auto-entrepreneurs français résidant à l'étranger hors Afrique.

L'articulation de l'aide demandée à la DFAE

1. La détermination du segment à aider

Envoi d'un mel à 17 000 personnes inscrites au Consulat de France, à partir d'un fichier bâti sur une population âgée d'au moins 23 ans. Selon nos estimations fondées sur les taux de retour habituels lors de ce type d'envois, 100 à 120 personnes étaient susceptibles de bénéficier de cette aide.

2. Une aide individuelle modulée

Une aide mise en place en fonction de la baisse du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs, attestée par un comptable, critère retenu en France pour les auto-entrepreneurs susceptibles de recevoir l'aide gouvernementale spéciale « pandémie ». Cette aide se situe entre 750 à 1000 euros, selon la baisse des revenus de la famille considérée, **le nombre d'enfants étant l'élément déterminant**.

3. Un mécénat de compétence

L'AFBTAR s'est adjoint les services bénévoles d'un expert économique, auditeur international, qui analyse les dossiers (relevés bancaires notamment) afin de déterminer le niveau de perte du chiffre d'affaires, et l'aide bénévole et ponctuelle d'une expert-comptable locale.

4. Une aide mutualisée

L'AFBTAR en est le maître-d'œuvre, mais cette aide est ouverte à toutes les associations oeuvrant en faveur des Français de la circonscription, qui font remonter leurs dossiers vers l'AFBTAR.

5. Les critères définis pour être éligible au programme

- être inscrit au Consulat de France correspondant au périmètre géographique d'action de l'association portant le programme
- être âgé d'au moins 23 ans
- être enregistré au Registre du Commerce local
- avoir subi une perte attestée de revenus
- nombre de personnes à charge au foyer, notamment nombre d'enfants

6. Un devoir de confidentialité

Le programme respecte scrupuleusement la confidentialité dans le traitement des dossiers. Seul l'expert économique du programme connaît les données personnelles des demandeurs. Lors de la Commission mensuelle ad hoc qui réunit le Chef de poste consulaire, le représentant du Service social au Consulat, des représentants de l'association et l'expert économique, les dossiers sont anonymisés.

7. Le budget global de l'aide

L'AFBTAR a demandé à la DFAE et obtenu une subvention de 75 000 euros pour aider 75 à 80 auto-entrepreneurs. Au 8 mars 2021, l'AFBTAR a déjà aidé 50 auto-entrepreneurs pour un total de 37 500 euros.

En conclusion,

En Octobre 2020, lors de la 33^{ème} session de l'AFE, le Secrétaire d'Etat aux Français de l'Etranger, Jean-Baptiste Lemoyne, a suggéré d'aider les auto-entrepreneurs français à l'étranger « *selon leur situation individuelle* ». Ces quelques mots ont permis de créer ce programme d'aide. En Mars 2021, Jean-Baptiste Lemoyne, lors de la 34^{ème} session, a déclaré que ce programme d'aide aux auto-entrepreneurs français à l'étranger « *est un bon pilote qui a vocation à essaimer* ».

Daphna Poznanski-Benhamou